

Département
Pyrénées Atlantiques
**Commune de
Boucau**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 6

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 28
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 septembre 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - C.MARTIN - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : A.VALETTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

► De l'évolution des besoins du service et afin de permettre l'évolution des carrières des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022,

► De l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) suite à la réussite du concours et afin de

**Objet : Modification
du tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

permettre sa nomination dans la mesure où les adéquation avec ce grade,

► De l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur (catégorie B) suite à la réussite du concours et afin de permettre sa nomination dans la mesure où les fonctions exercées sont en adéquation avec ce grade,

► Que par délibération en date du 14 avril 2022, un emploi d'animateur coordonnateur jeunesse à temps complet relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B) a été créé. Compte tenu que le candidat retenu suite aux entretiens avec le jury de recrutement est un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C), il y a lieu de modifier le cadre d'emplois de recrutement,

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **Avancements de grade à compter du 1^{er} octobre 2022 :**

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Finances	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Ressources humaines	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Enfance/jeunesse	1 éducateur des APS à temps complet	1 éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Entretien des bâtiments	5 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	5 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	8	8

► **Création d'emploi à compter du 1^{er} octobre 2022 :**

Enfance / Jeunesse	1 cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet
TOTAL	1

► **Création d'emplois à compter du 1^{er} novembre 2022 :**

Services	Emplois créés
Communication/numérique	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Affaires générales	1 rédacteur à temps complet
TOTAL	2

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;
Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 septembre 2022
Le Maire,**

